

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°40/2025****OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE
CADRE DU FONDS VERT**

Conseillers en exercice :	27
Présents :	21
Excusés :	6
Pouvoirs :	2
Votants :	23

SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi treize octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le sept octobre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire, Christian GORACCI, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Jean-François PIOVESANA, Sylvie DAVILLER, Adjoints,

Mesdames, Messieurs, Jeannot MANCINI, Jean-Paul THIEULIN, Colette ZALMA, Jean-Marie ROUAN, Patrick LECLERCQ, Lydie CHRETIENNOT, Vincenzo MARCIANO, Bruno DEPOORTERE, Olivia LEVINGSTON, Stéphane GARAVAGNO, Céline VERSACE, Nadège ISOARDO, Caroline RICORD, Chantal NIOT, Marc MONIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Martine LIPUMA, Joëlle BOUHELIER, Daniel DIB, Christine VAUTRIN, Eric ROMAN, Emilie GAGLIOLO.

PROCURATIONS : Joëlle BOUHELIER a donné pouvoir Jean-Marie ROUAN
Eric ROMAN a donné pouvoir à Jeannot MANCINI

SECRETAIRE DE SEANCE : Nadège ISOARDO

L'Etat a créé un dispositif « fonds vert » d'accompagnement des collectivités pour accélérer et intensifier la transition écologique. Ce dispositif finance trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale des territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie.

Le présent projet porte sur la rénovation Thermique et Énergétique du Groupe Scolaire réunissant les écoles maternelle et élémentaire.

Le Groupe Scolaire a fait l'objet d'un audit énergétique ainsi qu'une étude thermique de confort d'été durant le premier semestre de l'année 2025. Les rapports d'études apportent des éléments de description de l'état actuel des bâtiments. Ils proposent également des programmes de travaux permettant d'atteindre les objectifs de performance souhaités.

Les travaux de rénovation pressentis permettront :

- D'assurer le confort d'été et d'hiver des usagers
- De maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments
- De décarboner les énergies primaires utilisées
- D'améliorer la qualité de l'air intérieur
- De rénover le patrimoine communal dans un souci d'exemplarité et de transition énergétique du territoire

AR Prefecture

006-210600383-20251013-D_40_10_2025-DE
Reçu le 16/10/2025

Le coût prévisionnel des travaux, hors révisions de prix et dans le scénario le plus ambitieux, est estimé à 876 600 € HT correspondant aux propositions présentées dans l'audit énergétique.

Lots	Montant HT
Doublage et faux plafonds	393 300,00 €
Isolation thermique	30 625,00 €
Menuiserie extérieures	154 600,00
Electricité - Eclairage	15 000,00 €
Plomberies - Chauffage - VMC	130 215,00 €
CVC (PAC air/eau) ventilation double flux	152 860,00€

Le plan de financement est le suivant :

Fonds vert : 60%	525 960,00€
CASA (Fonds de concours) : 20%	175 320,00€
Commune sur fonds propres : 20%	175 320,00€

Il est proposé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER les opérations ci-dessus proposées,

D'APPROUVER le coût des dépenses ci-dessus,

D'APPROUVER le plan de financement ci-dessus.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE les opérations ci-dessus proposées,

APPROUVE le coût des dépenses ci-dessus,

APPROUVE le plan de financement ci-dessus.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 16 OCT. 2025
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 16 OCT. 2025

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.